



MAIRIE DE LUDESSE

1, place Robert-Tacheix
63320 LUDESSE

N° INSEE 63199

DELIBERATION N° 2022/06/09
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal du 06 DECEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	Présents	Votants	Ayant donné procuration	Absents excusés	Absents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention
11	10	11	01	00	00	11	11	00	00

Date de convocation : 21 novembre 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le six décembre, à 19h00, le Conseil Municipal de LUDESSE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ALIZERT Nicolas, Maire.

Présents : ALIZERT Nicolas, ARNAUD Aurélie, AUDIGIER Delphine, BENDAIJOU DURIN Justine, FLATRES Corinne, GIET Christopher, JAMOT Virginie, LAURENT Romain, RABY Michel, VIDAL Elisabeth.

Absents ayant donné pouvoir : DESCAMPS Stéphane donne pouvoir à RABY Michel.

Absents :

Secrétaire de séance : Mme JAMOT Virginie.

Objet : TARIFS COMMUNAUX : REVISION DE TARIFS LOCATION DE SALLE ET CONCESSION AUX CIMETIERES.

Monsieur le Maire informe le Conseil des différents tarifs communaux et notamment ceux des concessions aux cimetières et des locations de salle.

Les tarifs sont actuellement fixés comme suit :

OBJET	TARIF
Cimetière Concession simple	160 EUROS
Cimetière Concession double	320 EUROS
Concession cavurne columbarium horizontal	550 EUROS (au 24/09/2019)
Location de la salle de Motricité	200 EUROS W.End 75 € / jour
Caution	400 € 200 €
Gratuit pour les associations	
Location de la salle de Chaynat	50 EUROS W.End 25 € / jour
Caution	150 € 75 €
Gratuit pour les associations	
Pas de réservation pour manifestation en soirée.	

- Considérant que la bonne gestion des cimetières nécessite de supprimer la délivrance de concessions funéraires perpétuelles, durée qui ne correspond plus à l'évolution actuelle et qui complexifie juridiquement la reprise de ces concessions quand elles présentent un état d'abandon.
Afin d'éviter la saturation des cimetières, la catégorie perpétuelle pourrait être remplacée par une catégorie de concessions à durée limitée et renouvelable (50 ans).
Par ailleurs, les concessionnaires qui bénéficient actuellement d'une concession perpétuelle conservent ce droit acquis.
- Considérant les charges d'électricité lors des locations (utilisation du lave-vaisselle, four...), il convient de revoir le tarif des locations de salle.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

- Accepte la suppression de concessions perpétuelles
- Accepte la création de concessions d'une durée limitée de 50 ans renouvelables.
- Décide de fixer les nouveaux tarifs, concernant les concessions aux cimetières et les locations de salle, **à compter du 01/01/2023**, comme suit :

OBJET	TARIF	
Cimetière Concession pleine terre Simple (2,875 m2 pour Ludesse et 2,8125 m2 pour Chaynat) 50 ans	250 EUROS	
Cimetière Concession pleine terre Double (5,625 m2) 50 ans	500 EUROS	
Concession cavurne (ou columbarium horizontal) 50 ans	700 EUROS	
Location de la salle de Motricité (habitants de la commune) Caution Gratuit pour les associations	300 EUROS W.End 600 €	175 € / jour 600 €
Location de la salle de Chaynat (habitants de la commune) Caution Gratuit pour les associations Pas de réservation pour manifestation en soirée.	100 EUROS W.End 200 €	50 € / jour 200 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, Ludesse, le 12 décembre 2022
Le Maire, Nicolas ALIZERT.

Transmis au Représentant de l'Etat le :

Publié le : 14/12/2022



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.